

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 MAI 2021

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 29 avril 2021.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

M. Thierry TATONI	qui a donné procuration à	M. Virgile VAN ZELE
Mme Marilyn FLAMAIN	<<	M. Pascal LATHEAUME

Mme Monique BOTTINI est nommée Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 16 du 23 mars 2021 relative à un contrat avec la SAS « JVS MAIRISTEM » (CHALONS EN CHAMPAGNE – 51013) pour la maintenance des logiciels de gestion des Services Techniques. Durée : un an à compter du 1^{er}/12/2020, renouvelable 4 fois. Dépense : 2 718,00 € HT par an (réactualisation annuelle du coût sera basée sur l'indice SYNTEC de juillet de l'année N-2).

- ✚ N° 17 du 22 mars 2021 relative à un contrat avec la SARL « ABELIUM COLLECTIVITES » (PLEURTUIT - 35730) pour l'hébergement de l'Option GED 2Go (N° CT00012469), en complément de l'application PORTAIL FAMILLE. Durée : 36 mois, à compter du 15/03/2021 et reconductible pour une période de 36 mois de manière tacite.
Dépense :
 - Module GED (Gestion Electronique des Documents : 390,00 € HT.
 - Hébergement annuel GED 2Go : 60,00 € HT.

- ✚ N° 18 du 25 mars 2021 relative à un marché avec l'ATELIER « THOMAS VITRAUX » (VALENCE – 26000) pour les travaux de restauration à l'identique des vitraux de la Chapelle Notre Dame de Bon Secours. Dépense : 12 147,60 € HT.

- ✚ N° 19 du 25 mars 2021 relative à une convention avec le « SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES » (SAHUNE – 26510) pour la pose d'un éco-compteur situé sur la voie douce « AU FIL DE L'EYGUES ». Durée : 5 ans, reconductible de manière expresse. Aucune dépense ne résulte de cette prestation.

- ✚ N° 20 du 1^{er} avril 2021 relative à un marché avec l'agence « PLANISPHERE » (VAISON LA ROMAINE - 84110) et l'agence « PAYSAGE », co-traitant (AVIGNON – 84000) pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue de la Maladrerie. Dépense : 21 000,00 € HT.

- ✚ N° 21 du 1^{er} avril 2021 relative à un contrat avec la Société « PREVIMED » (LA FARE LES OLIVIERS - 13580) pour la maintenance préventive et curative des défibrillateurs installés par la Ville. Durée : un an à compter du 01/04/2021, renouvelable 3 fois. Dépense : 810,00 € HT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2021 et le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2021 sont mis aux voix et approuvés à l'unanimité.

M. le Maire remercie la Presse d'être présente. Il remercie également le Président de la CCBDP pour la mise à disposition d'une salle entièrement équipée qui permet la tenue régulière des séances du Conseil Municipal, ainsi que les secrétaires de séance, le Directeur Général des Services et Anne SCHNEIDER qui ont préparé dans des délais très courts les comptes rendus des deux derniers Conseils Municipaux.

Il rend ensuite hommage à M. Eric BOURRÉE, qui fut Conseiller Municipal de 2008 à 2014 et chef du Groupe minoritaire, décédé récemment à l'âge de 61 ans.

DELIBERATIONS

1 – SUBVENTIONS

1.1 – Subventions 2021 aux associations

Rapporteur : Monsieur Pascal LANTHEAUME

M. LANTHEAUME indique que la ville est riche de 163 associations qui couvrent les secteurs de la santé, des loisirs, du sport, de la culture et de la jeunesse. Il rappelle les étapes de la procédure engagée par la Mairie auprès des associations, à savoir : envoi des dossiers de demande de subventions en décembre 2020, réception des dossiers et relance en janvier 2021 pour un examen des demandes par chacune des commissions spécialisées en février 2021. Une présentation en Conseil d'Adjoints et Délégués a eu lieu le 14 avril 2021.

Cette année, les subventions seront versées à 75 associations pour un montant global de 160 000 €.

En plus des subventions, la municipalité soutient également le monde associatif grâce aux actions suivantes :

- Mise à disposition de locaux et d'équipements municipaux (Maison de Pays, Maison des Sports, Maison des Associations, Théâtre de Verduze...).
- Soutien logistique des services municipaux
- Le prêt à titre gratuit de 2 minibus

Il remercie enfin le service des Associations, très présent aux côtés du monde associatif et informe du départ fin avril de Marion LEMAIRE.

En 2020 malgré le contexte sanitaire, certaines manifestations ont été maintenues : le Trial de moto, le Trail, la Rando VTT. Le CORSO et le National de Pétanque ont été annulés. Des associations ont dû cesser leurs activités lorsqu'elles se déroulent à l'intérieur ou regroupent un public vulnérable (associations de seniors, Club de Bridge...). Certaines de ces associations sans activité n'ont pas demandé de subvention au titre de l'année 2021 et en sont remerciées.

- Associations Culturelles et du Patrimoine : 74 370 €

Rapporteur : Madame Odile PILOZ

La crise sanitaire est un « coup dur » pour les associations culturelles car il est difficile pour les responsables et les bénévoles de rester motivés. Le soutien financier de la commune leur a toutefois permis de passer ce cap difficile et a montré l'intérêt de la ville pour leur rôle dans la vie locale. Mme PILOZ cite pour exemple les recettes de Festiv'été qui ont été reversées au cinéma Arlequin.

Les manifestations de la Fête de l'Olive Piquée en décembre 2020 et de l'Alicoque en janvier 2021 ont été organisées de manière restreinte.

La Fête de la Musique devrait avoir lieu, sous réserve de ce qu'il sera possible de faire.

L'inauguration de la Maison de Pays est quant à elle reportée à l'automne prochain.

La saison Festiv'été se déroulera comme prévu avec trois spectacles par semaine en juillet et en août.

Certaines associations culturelles n'ont pas fait de demande de subvention faute d'activité.

M. Yves RINCK s'abstient pour l'ensemble des votes des subventions aux Associations Culturelles et du Patrimoine

. Comité des Fêtes et des Loisirs :

**Mme Aurore AMOURDEDIEU
ne prend pas part au vote**

Unanimité

. Confrérie des Chevaliers de l'Olivier :

**M^{me} Aurore AMOURDEDIEU
M. Didier ROUSSELLE - M. Christian TEULADE
ne prennent pas part au vote**

Unanimité

. Lire en Mai :

**Mme Colette BRUN CASTELLY
ne prend pas part au vote**

Unanimité

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité

- Associations Sportives et Loisirs : 57 550 €

Rapporteur : Monsieur Pascal LANTHEAUME

« L'École des Jeunes Sapeurs-Pompiers » et l'association « Courir à Nyons » n'ont pas fait de demande de subvention. M. LANTHEAUME précise que le partenariat avec la Ville compense largement l'absence de versement d'une subvention à l'association « Courir à Nyons ».

Il est signalé une erreur dans le tableau des subventions Sportives / Loisirs 2021. Les subventions versées au « Nyons Football Club » pour un montant total de 18 500 € sont les suivantes : 8 600 € pour le fonctionnement et 9 900 € (et non 900 €) pour l'école de football.

M. Yves RINCK s'abstient pour l'ensemble des votes des subventions aux Associations Sportives / Loisirs

. Nyons Athlétic Club :

**M. Erwan ALLÉE
ne prend pas au vote**

Unanimité

. Ski Club Nyonsais :

**M. Pascal LANTHEAUME
ne prend pas part au vote**

Unanimité

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations de l'Education : 750 €

Rapporteur : Madame Aurélie LOUPIAS

M. Yves RINCK s'abstient pour les votes des subventions aux Associations de l'Education

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations Sociales : 17 800 €

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

M. Yves RINCK s'abstient pour l'ensemble des votes des subventions aux Associations de Santé, Sociales, Humanitaires et Séniors

. F.J.T. Constantin :

**M^{me} Marie-Christine LAURENT
ne prend pas part au vote**

Unanimité

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations Patriotiques : 1 000 €

Rapporteur : Monsieur Thierry DAYRE

**M. Yves RINCK s'abstient pour l'ensemble des votes des subventions aux
Associations Patriotiques**

. Le Souvenir Français :

**M^{me} Aurore AMOURDEDIEU –
Mme Martine BERTHE
ne prennent pas part au vote**

Unanimité

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations de Jumelage :

Rapporteur : Monsieur Pascal LANTHEAUME

Il n'y a pas de délibération.

Faute d'activité, ces associations n'ont pas fait de demande et elles en sont remerciées.

- Associations Organisations Agricoles : 2 340,20 €

Rapporteur : Monsieur Roger VIARSAC

**M. Yves RINCK s'abstient pour le vote de la subvention aux
Organisations Agricoles**

. Prévigrêle :

M. Roger VIARSAC ne prend pas part au vote

Unanimité

- Associations Développement Durable : 1 000 €

Rapporteur : Monsieur le Maire

**M. Yves RINCK s'abstient pour le vote de la subvention aux
Associations Développement Durable**

Unanimité

- Associations Extérieures : 5 100 €

Rapporteur : Monsieur Pascal LANTHEAUME

M. Yves RINCK s'abstient pour le vote des subventions aux Associations Extérieures

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

M. le Maire remercie M. LANTHEAUME, Mme PILOZ, l'ensemble des Adjointes et les membres des Commissions pour tout le travail de préparation. Il remercie Marion LEMAIRE, qui a quitté le service Sports et Associations pour un autre projet professionnel. Une nouvelle personne la remplacera à compter du mois de juillet prochain. Il remercie aussi les bénévoles et les partenaires des associations. Il rappelle l'engagement de la municipalité à ne pas réduire le montant des subventions au monde associatif et la nécessité d'être présents au moment du redémarrage des activités.

Pour terminer, il annonce les événements de l'automne : Le Trial des Oliviers, le Trail et les rencontres associatives.

1.2 – Subvention exceptionnelle au profit du « Planning Familial » en dédommagement d'une surconsommation d'eau potable

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

Il est proposé de verser 351,80 € de subvention exceptionnelle au profit du groupe local de Nyons du « Planning familial », en contrepartie des frais générés par une fuite d'eau sur le circuit de chauffage (leur compteur d'eau est placé en amont du système de chauffage desservant l'ensemble du bâtiment municipal de l'Ancien Tribunal.

Unanimité

2 – MARCHES DE TRAVAUX

2.1 – Mise en accessibilité de trois bâtiments communaux - Attribution des lots N° 1 - 2- 3- 4 - 5 et 6

Rapporteur : Madame Aurore AMOURDEDIEU

Il s'agit de marchés de travaux répartis en 6 lots, en vue de la mise en accessibilité de trois bâtiments communaux : le Cinéma, la Maison des Sports et l'Espace Jeunesse et concernent les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 avril 2021 a proposé de retenir :

- Lot n° 1 – Gros Œuvre - Démolition / VRD / Cloisons-Doubles - Faux Plafonds / Revêtements de sols-murs / Plomberie-Chauffage / Peinture / Nettoyage
- SAS RODARI Charles et Fils (Nyons)

Montant	121 403,00 € HT
- PSE1 - Carrelage collé :	2 280,00 € HT
- Lot n° 2 – Elévateur	
• COPAS ASCENSEURS (Guilherand-Granges - 07500)	
Montant	33 980,00 € HT
- PSE 5 – Gaine vitrée :	2 000,00 € HT
- Lot n° 3 – Serrurerie	
• SERRURERIE Fabien LOVISA (Valaurie – 26230)	
Montant	9 280,06 € HT
- Lot n° 4 – Menuiseries bois / Aluminium	
• SARL BACCOU (Beaume-de-Venise – 84190)	
Montant	17 130,84 € HT
- Lot n° 5 – Electricité – Courants forts et faible	
• SARL CONTACT ELECTRICITE (Crest - 26400)	
Montant	32 200,00 € HT
- Lot n° 6 – Boucle magnétique	
• AVITSAM (Grenoble - 38000)	
Montant	6 563,56 € HT

L'ensemble des marchés des lots 1 à 6 s'élève à un montant total de 224 837,46 € HT (l'estimation du coût des travaux au stade PRO/DCE était de 258 400,00 € HT et de 236 400,00 € HT hors PSE).

Il est précisé que la Maison des Sports sera fermée pour les travaux de mise en accessibilité du 15 juin au 30 août 2021.

Mme AMOURDEDIEU remercie : Mme Marion LEMAIRE, du Service des Sports et Associations, M. Joseph DENEUVILLE, de l'Espace Jeunesse, Mme Sandrine NICOLAS, de l'EMAPS et Mme Mylène GEORGEL, gérante du cinéma Arlequin, de leur contribution à la préparation du projet de mise en accessibilité des trois bâtiments concernés.

Unanimité

2.2 – Réalisation d'un forage de reconnaissance, d'essais d'eau et caractérisation hydrogéologique – Approbation de l'Avenant n° 2

Rapporteur : Monsieur Roger VIARSAC

Par délibération du 10 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le marché de travaux pour la réalisation d'un forage de reconnaissance, d'essais d'eau et caractérisation hydrogéologique à l'entreprise FORASUD SA. (Tranche Ferme : 84 765,46 € HT / Tranche conditionnelle 1 : 17 734,60 € HT). Un avenant n° 1 au marché a été passé en septembre 2020 pour un montant de 4 000 € HT.

Cet avenant prévoit des prestations supplémentaires et en supprime d'autres. Il permettra de terminer les travaux, de préserver l'ouvrage créé et de ramener sur site le matériel nécessaire pour la mise en place d'un tube crépiné et d'une bride cadenassée. Il est établi comme suit :

- Montant HT : - 9 783,72 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : - 9,19 %

Le nouveau montant du marché public est donc porté à 96 716,34 € HT.

Unanimité

3 – PLUI : OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE

Rapporteur : Madame Aurore AMOURDEDIEU

Par délibération du 18 novembre 2020, prise à l'unanimité, le Conseil Municipal s'était opposé au transfert de compétence en matière de PLUi.

Considérant la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 qui acte que les délais du transfert automatique de cette compétence sont reportés au 1^{er} juillet 2021, il est nécessaire de délibérer une nouvelle fois.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de compétence.

Unanimité

4 – AFFAIRES FONCIERES

Rapporteur : Madame Aurore AMOURDEDIEU

4.1 - Protocole SDH / Cst BOUFTINI / Commune

La société SDH a entrepris l'aménagement du lotissement le Clos Lourie, à l'intérieur duquel M. et Mme BOUFTINI ont acquis le lot n°12, grevé de servitudes de canalisations d'eaux pluviales, d'eaux usées ainsi que des réseaux secs.

Suite à l'édification d'un mur de soutènement et de clôture par les époux BOUFTINI ne tenant pas compte des servitudes, la société SDH, propriétaire des VRD, a engagé un contentieux à leur encontre.

A l'initiative de la Ville, les parties se sont rapprochées afin de trouver un accord à l'amiable qui prévoit une prise en charge des travaux, évalués à 3 780 €, par chacune des parties, pour rendre accessible les canalisations installées dans la propriété BOUFTINI.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

La cession par SDH des VRD du Clos Lourie à l'ASL doit être organisée. L'ASL devra ensuite les céder à la Commune.

Unanimité

4.2 - Cession à la Commune des terrains Gilles Trignat Résidences

Conformément au cahier des charges du lotissement, la SARL Gilles TRIGNAT RESIDENCES doit céder à la commune les parcelles AL n° 1123 d'une superficie de 2381 m², AL 1121 d'une superficie de 20 m² et AL 1122 d'une superficie de 28 m², pour une contenance totale de 2 429 m², à l'euro symbolique.

Les frais d'actes seront à la charge de la Commune.

Unanimité

5 – ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DE LA DROME DANS LE DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Rapporteur : M. le Maire

En avril dernier, la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme a fait part de son souhait de soutenir par la mise en place du dispositif départemental « Centres Villes et Villages », les communes drômoises qui désirent revitaliser leur centre-ville. Ce dispositif, en complément du programme « Petites Villes de Demain », permettrait à la commune de Nyons de bénéficier d'une aide financière départementale, à hauteur de 25 000 € de subvention maximum pour une dépense d'études de 50 000 €, en vue de l'élaboration d'un plan d'actions global.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le Département de la Drôme.

M. le Maire ajoute que la convention avec l'Etat permettra de recruter pour une durée de 18 mois un chargé de mission en développement local dès septembre prochain.

Unanimité

6 – AFFAIRES SCOLAIRES – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Plan de Relance » pour l'investissement dans les écoles

Rapporteur : Madame Aurélie LOUPIAS

Dans le cadre du plan de relance, la commune de Nyons envisage de solliciter une subvention auprès de l'Etat, afin de financer la modernisation des cantines des groupes scolaires de Sauve et Meyne, ainsi que la mise en place d'un service de type self et table de tri. La ville est éligible à une subvention maximale de 12 195.20 €

Le plan de financement des travaux envisagés est le suivant :

LIEUX	Montant estimatif des travaux HT	Financeurs	Montant demandé HT
Cantine Scolaire de Sauve	20 160.00 €	ETAT (plan de relance)	12 195.20 €
Cantine Scolaire de Meyne	17 280.00 €	Autofinancement	25 244.80 €
TOTAL HT	37 440.00 €	TOTAL HT	37 440.00 €

Les travaux seront réalisés cet été pour la rentrée de septembre 2021.

Unanimité

7 – AFFAIRES DU PERSONNEL – Modification du Tableau.

Rapporteur : Monsieur Thierry DAYRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

CREATION

- ▶ Du 1^{er} mai 2021 au 31 juillet 2021
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
 - Vacation pour un poste de technicien
M. BRUS formera la nouvelle personne
qui a été recrutée.

SAISONNIERS

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

- ▶ Du 1^{er} mai 2021 au 31 août 2021
ESPACES VERTS
 - Un poste d'adjoint technique
- ▶ Du 1^{er} juin 2021 au 31 août 2021
PROPRETE URBAINE
 - Un poste d'adjoint technique
- ▶ Du 1^{er} août 2021 au 30 septembre 2021
VOIRIE
 - Un poste d'adjoint technique

Unanimité

La séance est levée à 19 h 15

Le Maire de NYONS,

Pierre COMBES